

# Liste de contrôle d'inspection : Entrepreneurs pour l'amélioration du domicile

Vendez-vous ou effectuez-vous des travaux de rénovation dans la ville de New York ?

Utilisez cette liste de contrôle pour éviter les infractions. Pour vous faciliter la tâche, chaque obligation comprend la section correspondante de la loi et/ou de la règle, vous pouvez donc vous y référer pour plus d'informations. La CLÉ ci-dessous décrit les citations légales et les symboles utilisés dans cette liste de contrôle.

<b>CLÉ</b>
<b>Code NYC</b> : Code Administratif NYC <b>RCNY</b> : Règles de la ville de New York <b>§</b> : Section

Condition requise		Répondez-vous à cette condition requise ?
<b>Licences</b>		
<b>1</b>	Si vous effectuez ou si vous proposez d'effectuer des travaux de rénovation pour des résidences privées dans la ville de New York, vous devez disposer d'une licence valide du Département de la protection des consommateurs et des travailleurs (DCWP, anciennement Consumer Affairs) <a href="#">pour les Entrepreneurs d'amélioration du domicile</a> .  <b>Conseil</b> : tous les sous-traitants que vous utilisez doivent avoir une licence DCWP pour entrepreneur d'amélioration du domicile.  <b>Code NYC §20-387</b>	<input type="checkbox"/> Oui
<b>2</b>	Le panneau combiné de licence et de plainte de DCWP doit être affiché à un endroit où tous les clients peuvent le voir ou montré à un consommateur sur demande.  <b>6 RCNY §1-03(a)</b>	<input type="checkbox"/> Oui
<b>Conduite interdite</b>		
<b>3</b>	Vous ne pouvez pas faire d'affaire sous un nom autre que celui figurant sur la licence d'entrepreneur d'amélioration du domicile.  <b>Code NYC §20-393(8)</b>	<input type="checkbox"/> Oui
<b>4</b>	Vous ne pouvez pas faire de fausses déclarations ou de fausses promesses aux consommateurs lors de la sollicitation ou de l'obtention d'un contrat d'amélioration domicile.  <b>Code NYC §20-393(2)</b>	<input type="checkbox"/> Oui
<b>Contrats et devis</b>		
<b>Remarque importante concernant les exigences 5-21</b> : chaque exigence contractuelle manquante est une violation distincte pour laquelle une pénalité sera imposée.		
<b>5</b>	Vous devez fournir un devis écrit à un consommateur qui en fait la demande.  <b>Code NYC §20-395</b>	<input type="checkbox"/> Oui

## Liste de contrôle d'inspection : Entrepreneurs pour l'amélioration du domicile

Condition requise	Répondez-vous à cette condition requise ?
<p><b>6</b> L'accord entre vous et le consommateur pour les travaux de rénovation doit être par écrit et doit être signé par le consommateur et par l'entrepreneur.</p> <p><b>Conseil :</b> vous devez fournir une copie du contrat signé au consommateur au moment de la signature du contrat et avant d'effectuer tout travail.</p> <p><b>Conseil :</b> tous les ordres de modification du contrat doivent être écrits et signés par l'entrepreneur et le consommateur. La demande de modification doit inclure le coût des travaux supplémentaires, le nouveau prix du contrat et la date à laquelle le paiement est dû.</p> <p><b>Conseil :</b> utilisez le Devis d'amélioration du domicile et contrat définitif du DCWP, disponible sur le site <a href="http://nyc.gov/BusinessToolbox">nyc.gov/BusinessToolbox</a></p> <p><b>6 RCNY §2-221(a)</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui
<p><b>7</b> Le contrat que vous donnez au consommateur doit être lisible et rédigé en anglais simple.</p> <p><b>Conseil :</b> si vous négociez le contrat dans une langue autre que l'anglais, vous devez fournir au consommateur une copie du contrat en anglais et dans la langue que vous avez utilisée pour négocier le contrat.</p> <p><b>6 RCNY §2-221(a)</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui
<p><b>8</b> Le contrat doit contenir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• date du contrat ;</li> <li>• nom de l'entrepreneur d'amélioration du domicile ;</li> <li>• l'adresse du bureau de l'entrepreneur d'amélioration du domicile ;</li> <li>• numéro de téléphone de l'entrepreneur d'amélioration du domicile ;</li> <li>• numéro de la licence DCWP de l'entrepreneur d'amélioration du domicile.</li> </ul> <p><b>6 RCNY §2-221(a)(1)</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui
<p><b>9</b> Le contrat doit inclure les dates auxquelles vous prévoyez de commencer et d'achever essentiellement les travaux et un énoncé de toute éventualité qui modifierait sensiblement la date d'achèvement approximative ou estimée.</p> <p><b>Conseil :</b> si vous et le consommateur avez convenu qu'une date d'achèvement définitive est essentielle, vous devez l'indiquer dans le contrat.</p> <p><b>6 RCNY §2-221(a)(2)</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui
<p><b>10</b> Le contrat doit inclure une description des travaux à exécuter.</p> <p><b>6 RCNY §2-221(a)(3)</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui
<p><b>11</b> Le contrat doit inclure une description des matériaux que vous fournissez, y compris les appareils électroménagers, et inclure la marque et le numéro de modèle des matériaux et toute autre information d'identification.</p> <p><b>Conseil :</b> le contrat doit indiquer le prix convenu entre vous et le consommateur pour les travaux et les matériaux.</p> <p><b>6 RCNY §2-221(a)(3)</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui
<p><b>12</b> Le contrat doit informer le consommateur que l'entrepreneur ou le sous-traitant qui exécute les travaux et qui n'est pas payé peut avoir une réclamation contre le consommateur qui peut être exécutée contre la propriété, conformément aux lois applicables sur les privilèges.</p> <p><b>6 RCNY §2-221(a)(4)</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui

# Liste de contrôle d'inspection : Entrepreneurs pour l'amélioration du domicile

Condition requise	Répondez-vous à cette condition requise ?
<p><b>13</b> Le contrat doit inclure un avis au consommateur selon lequel, conformément à la sous-section 4, section 71-a du droit de privilège (Lien Law) de l'État de New York, l'entrepreneur est légalement tenu de déposer tous les paiements reçus avant l'achèvement des travaux et que, au lieu d'un tel dépôt, l'entrepreneur peut déposer une caution ou un contrat d'indemnisation avec le consommateur garantissant le retour des paiements ou l'application des paiements aux fins du contrat.</p> <p><b>6 RCNY §2-221(a)(5)</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui
<p><b>14</b> Si le consommateur va payer en plusieurs versements au fur et à mesure de l'avancement des travaux, le contrat doit inclure un calendrier des paiements avec le montant à payer à l'achèvement des travaux spécifiques. Le calendrier doit indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le montant de chaque paiement ;</li> <li>• les travaux qui seront complétés à chaque paiement ;</li> <li>• matériaux à fournir à chaque paiement.</li> </ul> <p>Le montant des paiements doit également avoir un rapport raisonnable avec les travaux exécutés et les matériaux fournis pour chaque paiement.</p> <p><b>6 RCNY §2-221(a)(6)</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui
<p><b>15</b> Le contrat doit indiquer clairement tous les frais, garanties et garanties que vous représentez.</p> <p><b>6 RCNY §2-221(a)(7)</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui
<p><b>16</b> Le contrat doit indiquer que vous acceptez de remettre au consommateur une copie du « Certificat d'assurance contre les accidents du travail » avant de commencer à travailler.</p> <p><b>Conseil :</b> des informations sur les dispenses d'assurance contre les accidents du travail sont disponibles sur le site Web de la Commission des accidents du travail de l'État de New York : <a href="http://www.wcb.ny.gov/">http://www.wcb.ny.gov/</a></p> <p><b>Conseil :</b> si vous avez obtenu une dispense de l'obligation de maintenir une assurance contre les accidents de travail, vous devez donner au consommateur une copie du Certificat d'attestation de dispense délivré par le Conseil de l'indemnisation des travailleurs (Workers' Compensation Board) de l'État de New York.</p> <p><b>6 RCNY §2-221(a)(8)</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui
<p><b>17</b> Le contrat doit indiquer que vous allez obtenir tous les permis pour les travaux.</p> <p><b>6 RCNY §2-221(a)(9)</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui
<p><b>18</b> Le contrat doit inclure la déclaration suivante ainsi que la ligne de signature pour le consommateur (acheteur) :</p> <p><b>VOUS, L'ACHETEUR, POUVEZ ANNULER CETTE TRANSACTION À TOUT MOMENT AVANT MINUIT DU TROISIÈME JOUR OUVRABLE APRÈS LA DATE DE CETTE TRANSACTION. CONSULTEZ LE FORMULAIRE D'AVIS D'ANNULATION CI-JOINT POUR UNE EXPLICATION DE CE DROIT.</b></p> <p><b>Conseil :</b> cette déclaration doit être en gras et la taille de la police doit être d'au moins 10 points.</p> <p><b>6 RCNY §2-221(a)(10)</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui

# Liste de contrôle d'inspection : Entrepreneurs pour l'amélioration du domicile

Condition requise	Répondez-vous à cette condition requise ?
<p><b>19</b> Vous devez fournir au consommateur un formulaire d'avis d'annulation distinct au moment où le consommateur signe le contrat. Le formulaire d'avis d'annulation doit être joint au contrat et être facilement détachable. L'avis doit indiquer :</p> <p><b>DATE DU CONTRAT :</b> _____</p> <p style="text-align: center;"><b>AVIS D'ANNULATION</b></p> <p><b>VOUS POUVEZ ANNULER CETTE TRANSACTION, SANS PÉNALITÉ OU OBLIGATION, DANS LES TROIS JOURS OUVRABLES À PARTIR DE LA DATE CI-DESSUS.</b></p> <p><b>SI VOUS ANNULEZ, TOUTE PROPRIÉTÉ ÉCHANGÉE, TOUT PAIEMENT FAIT PAR VOUS DANS LE CADRE DU CONTRAT OU DE LA VENTE, ET TOUT INSTRUMENT NÉGOCIABLE EXÉCUTÉ PAR VOUS SERA RETOURNÉ DANS LES 10 JOURS OUVRABLES SUIVANT LA RÉCEPTION PAR LE VENDEUR DE VOTRE AVIS D'ANNULATION, ET TOUT INTÉRÊT DE SÉCURITÉ EN RÉSULTANT DE LA TRANSACTION SERA ANNULÉ.</b></p> <p><b>SI VOUS ANNULEZ, VOUS DEVEZ RENDRE DISPONIBLE AU VENDEUR DANS VOTRE RÉSIDENCE, DANS UN ÉTAT SUBSTANTIELLEMENT DE MÊME BON ÉTAT QU'À LA RÉCEPTION, TOUT PRODUIT LIVRÉ À VOUS DANS LE CADRE DE CE CONTRAT OU DE VENTE ; OU VOUS POUVEZ, SI VOUS LE SOUHAITEZ, RESPECTER LES INSTRUCTIONS DU VENDEUR CONCERNANT L'EXPÉDITION DE RETOUR DES MARCHANDISES AUX FRAIS ET RISQUES DU VENDEUR.</b></p> <p><b>SI VOUS METTEZ LES MARCHANDISES À LA DISPOSITION DU VENDEUR ET QUE LE VENDEUR NE LES RETRAIT PAS DANS LES 20 JOURS DE LA DATE DE VOTRE AVIS D'ANNULATION, VOUS POUVEZ CONSERVER OU DISPOSER DES MARCHANDISES SANS AUCUNE OBLIGATION SUPPLÉMENTAIRE. SI VOUS NE METTEZ PAS LES MARCHANDISES À LA DISPOSITION DU VENDEUR, OU SI VOUS ACCEPTEZ DE RETOURNER LES MARCHANDISES AU VENDEUR ET NE LE FAITES PAS, ALORS VOUS RESTEZ TENU RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DE TOUTES LES OBLIGATIONS EN VERTU DU CONTRAT.</b></p> <p><b>POUR ANNULER CETTE TRANSACTION, POSTEZ OU LIVREZ UNE COPIE SIGNÉE ET DATÉE DE CET AVIS D'ANNULATION OU DE TOUT AUTRE AVIS ÉCRIT À _____ À _____ AU PLUS TARD À MINUIT DE _____.</b></p> <p><b>J'ANNULE CETTE TRANSACTION PAR LA PRÉSENTE.</b></p> <p>_____ <i>Signature de l'acheteur</i>                      <i>Nom en caractères d'imprimerie</i>                      <i>Date</i></p> <p><b>Conseil :</b> les mots du formulaire doivent être en gras et la taille de la police doit être d'au moins 10 points.</p> <p><b>Conseil :</b> l'avis d'annulation doit être rédigé en anglais et dans toute autre langue utilisée pour négocier le contrat.</p> <p><b>Conseil :</b> téléchargez un formulaire d'avis d'annulation, qui se trouve à la fin de l'estimation de l'amélioration de l'habitat et du contrat final de DCWP, à l'adresse <a href="http://nyc.gov/BusinessToolbox">nyc.gov/BusinessToolbox</a></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p>
<p><b>6 RCNY §2-221(b)</b></p>	

## Liste de contrôle d'inspection : Entrepreneurs pour l'amélioration du domicile

Condition requise		Répondez-vous à cette condition requise ?
20	Vous devez honorer tout avis d'annulation valide et rembourser tous les paiements effectués en vertu du contrat dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de l'avis.	<input type="checkbox"/> Oui
	<b>6 RCNY §2-221(h)(1)</b>	
21	Le contrat ne peut pas indiquer que le consommateur renonce, abandonne ou est interdit de faire valoir les droits, réclamations, défenses ou recours que le consommateur a en vertu de la loi.	<input type="checkbox"/> Oui
	<b>Code NYC §20-393(13)</b>	
<b>Permis</b>		
22	Vous devez obtenir tous les permis, licences, certificats d'occupation ou exceptions spéciales nécessaires pour terminer les travaux sous contrat.	<input type="checkbox"/> Oui
	<p><b>Conseil :</b> vous devrez peut-être obtenir un permis du Département des bâtiments de la ville de New York (DOB) pour la plomberie, les travaux d'électricité, le pointage, les extensions de maison et d'autres travaux d'amélioration du domicile.</p> <p><b>Conseil :</b> pour plus d'informations, visitez le site Web du DOB : <a href="http://www.nyc.gov/buildings">www.nyc.gov/buildings</a></p>	
<b>6 RCNY §2-223(a)</b>		
<b>Paiements et financement</b>		
23	Vous ne pouvez pas organiser de financement ou aider un consommateur à obtenir un financement pour les travaux de d'amélioration du domicile.	<input type="checkbox"/> Oui
	<b>Code NYC §20-393(4), Code NYC §20-393(17)</b>	
24	Au cours des travaux, vous ne pouvez pas utiliser les paiements du consommateur pour payer des dépenses qui ne sont pas directement liées à l'amélioration du domicile.	<input type="checkbox"/> Oui
	<b>6 RCNY §2-223(c)</b>	
<b>Exécution des travaux</b>		
25	Vous ne pouvez effectuer aucun des travaux du contrat ou apporter des modifications à la propriété du consommateur avant l'expiration du délai de rétractation de trois jours et que le consommateur n'a pas exercé son droit de rétractation.	<input type="checkbox"/> Oui
	<b>Code NYC §20-394.1 ; 6 RCNY §2-223(d)</b>	
26	Vous ne pouvez pas effectuer de travaux qui ne figurent pas dans le contrat ou qui sont différents des travaux décrits dans le contrat, sans le consentement écrit du consommateur.	<input type="checkbox"/> Oui
	<b>Code NYC §20-393(1)</b>	
27	Vous devez vous conformer à toutes les lois de la ville de New York sur les bâtiments, les sanitaires, les incendies et la santé.	<input type="checkbox"/> Oui
	<b>Code NYC §20-393(6)</b>	
28	Vous ne pouvez pas demander au consommateur de signer un certificat d'achèvement avant d'avoir effectivement terminé les travaux.	<input type="checkbox"/> Oui
	<b>Code NYC §20-393(12)</b>	

# Liste de contrôle d'inspection : Entrepreneurs pour l'amélioration du domicile

Condition requise		Répondez-vous à cette condition requise ?
29	Vous devez effectuer le travail avec habileté et compétence, et vous devez terminer le travail dans le contrat.	<input type="checkbox"/> Oui
	<b>Code NYC §20-393(11)</b>	
<b>Publicité</b>		
30	La publicité doit inclure le numéro de licence DCWP de l'entrepreneur en amélioration du domicile.	<input type="checkbox"/> Oui
	<b>6 RCNY §2-222(a)</b>	
31	Les publicités ne peuvent pas prétendre que vos produits ou services entraîneront des avantages qui ne sont pas basés sur des faits connus et prouvables.  <b>Exemple :</b> Vous ne pouvez pas annoncer que les fenêtres que vous vendez ou installez réduiront les factures d'énergie d'un certain pourcentage si cette affirmation n'est pas fondée sur des faits prouvables.	<input type="checkbox"/> Oui
	<b>6 RCNY §2-222(r)</b>	
<b>Registres</b>		
32	Vous devez conserver des copies de tous vos contrats avec les consommateurs et de tous les autres documents liés à votre entreprise pendant six ans.  <b>Conseil :</b> les contrats qui puissent contenir des garanties de plus de six ans doivent être conservés pendant toute la durée de la garantie.	<input type="checkbox"/> Oui
	<b>6 RCNY §2-223(b)</b>	

Pour de plus amples informations : **Rendez-vous sur [nyc.gov/BusinessToolbox](https://nyc.gov/BusinessToolbox) | Contactez 311 (212) NEW-YORK**  
(Hors de la ville de New York)

*Ce document est fourni à titre informatif uniquement, il n'est pas exhaustif et ne constitue pas un avis juridique. Les entreprises de la ville de New York doivent se conformer à toutes les lois et règles fédérales, nationales et municipales pertinentes. Les entreprises sont responsables de connaître et de se conformer aux réglementations en vigueur qui concernent leurs affaires.*